

## Peu de recours à court-terme pour les locataires privés de chauffage

Écrit par L'actualité

Jeudi, 28 Novembre 2013 17:07 -

---

MONTREAL – Des centaines de locataires d'un immeuble de l'arrondissement Saint-Laurent, à Montréal, sont privés de chauffage alors qu'à l'extérieur les jours de froid se poursuivent.

Les résidents ont pu retrouver un peu d'eau chaude, mais l'exaspération est toujours bien présente chez ces familles, dont certaines vivent avec de jeunes enfants. L'absence de chauffage pourrait durer encore près d'une semaine.

Catherine Tragnée, du Regroupement des comités logement et associations de locataires (RCLALQ), affirme que des recours existent, mais les délais sont souvent longs, de sorte que ces personnes sont en ce moment condamnées à subir le froid hivernal.

À très court terme, très peu de choses peuvent être faites, sinon de procéder à l'achat de divers équipements, comme par exemple un appareil de chauffage d'appoint, pour exiger ensuite un remboursement.

Les autres démarches impliquent forcément des délais. Un premier avis, avec réponse dans les 48 heures, doit être signifié par écrit au propriétaire pour identifier clairement la situation problématique. Dans l'éventualité d'une réponse négative ou insatisfaisante, une autre démarche peut être amorcée auprès de l'arrondissement et de la Régie du logement du Québec.

Mme Tragnée précise par ailleurs que lorsque les droits des locataires sont lésés, il est aussi possible de déposer à la Régie du logement une demande pour des dommages physiques ou moraux pour les préjudices subis.

Cet article [Peu de recours à court-terme pour les locataires privés de chauffage](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#)

## Peu de recours à court-terme pour les locataires privés de chauffage

Écrit par L'actualité

Jeudi, 28 Novembre 2013 17:07 -

---

**Consultez la source sur Lactualite.com:** [Peu de recours à court-terme pour les locataires privés de chauffage](#)